

POLITIQUE RSE

D/ Éthique

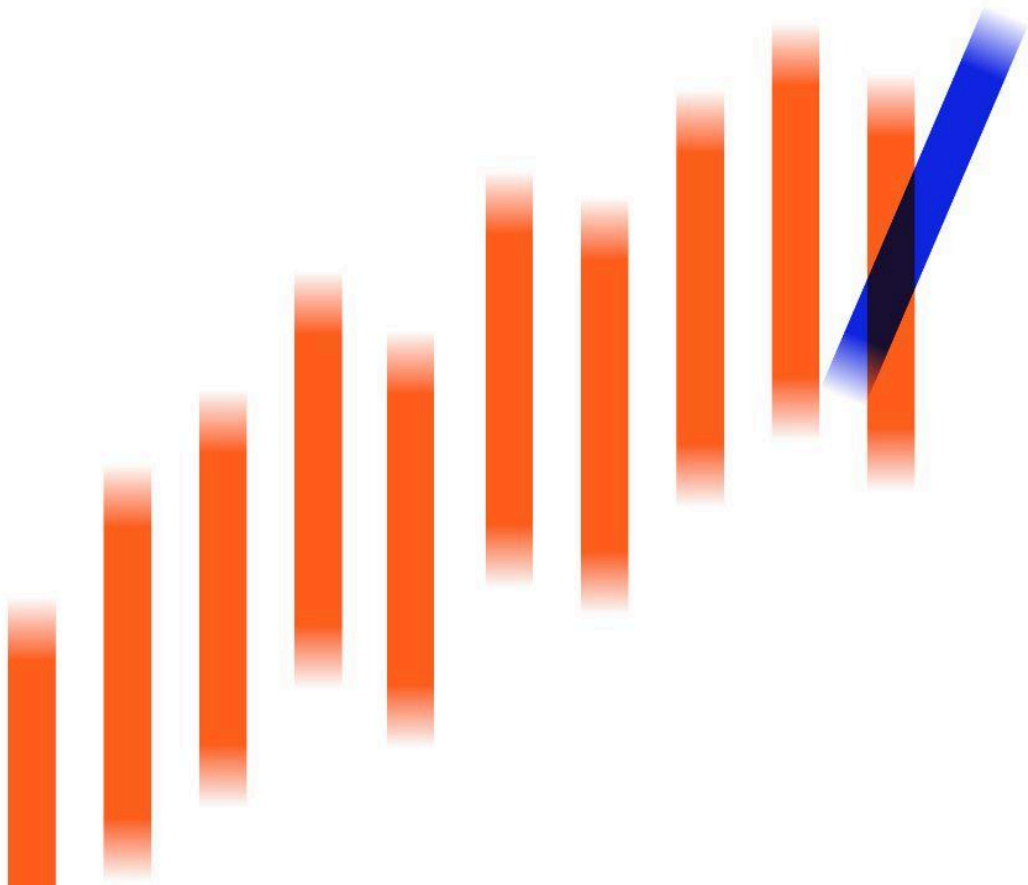




Table des matières

Introduction	2
1. Objectif	2
2. Portée	2
3. Engagement envers la RSE	2
L'intégrité de l'entreprise	3
2.1 Définition de l'intégrité au sein de Logiclever	3
2.2 Lutte contre la corruption	3
2.3 Gestion des conflits d'intérêts	5
Prévention des comportements inappropriés	6
3.1 Prévention des fraudes	6
3.2 Lutte contre le blanchiment d'argent	9
3.3 Concurrence loyale	11
Sécurité de l'entreprise	12
4.1 Sécurité informatique	12
4.2 Protection des données sensibles et confidentielles	13
Mécanismes de Signalement et de Suivi	16
5.1 Canaux de signalement des comportements contraires à l'éthique	16
Certification	16
6.1 Plan de certification pour logiclever	16
Communication et Transparence	17
1. Communication Externe	17
2. Rapports RSE	17
3. Contacts pour plus d'informations et soutien	17
Mise en Œuvre et Révision	18
1. Mise en Œuvre	18
2. Révision	18
3. Engagement Constant	18
Liste des indicateurs	19

Introduction

1. Objectif

Ce document vise à définir la politique et les indicateurs à suivre par LOGICLEVER en matière d'éthique.

Logiclever s'engage à mener ses activités avec le plus haut niveau d'intégrité et de responsabilité. Cette charte d'éthique a pour but de définir les normes de comportement que nous attendons de nos employés, partenaires et fournisseurs, afin de garantir que nos pratiques respectent les lois et les valeurs éthiques de l'entreprise.

2. Portée

Cette politique s'applique à tous les employés, sous-traitants, fournisseurs et partenaires commerciaux de LOGICLEVER.

Elle couvre tous les aspects de notre activité, en particulier les domaines sensibles tels que la corruption, les conflits d'intérêts, les fraudes, le blanchiment d'argent, la concurrence déloyale, et la sécurité informatique.

3. Engagement envers la RSE

LOGICLEVER s'engage à l'exemplarité éthique en tant que société pour influencer positivement sur ses partenaires et sur la société.

Nous considérons notre engagement envers la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) comme un levier essentiel pour évoluer vers une pratique professionnelle plus juste et responsable. Notre objectif est de créer un impact positif et durable, en garantissant des conditions de travail éthiques et respectueuses des lois.

L'intégrité de l'entreprise

2.1 Définition de l'intégrité au sein de Logiclever

Chez Logiclever, l'intégrité signifie agir avec honnêteté, transparence et respect des lois dans toutes nos interactions. Notre ADN d'entreprise libérée ne va pas à l'encontre d'une démarche éthique, au contraire, nous croyons qu'il s'agit d'une force pour affirmer notre probité totale. Nous nous engageons à adopter des pratiques éthiques, à éviter toute forme de corruption, et à maintenir une conduite irréprochable. L'intégrité est essentielle pour renforcer la confiance de nos clients, partenaires et employés, et constitue un pilier de notre réussite à long terme. Infine nous sommes une entreprise humaine qui intègre pleinement ses enjeux d'éthique dans sa conduite.

2.2 Lutte contre la corruption

Logiclever adopte une politique de tolérance zéro envers la corruption sous toutes ses formes, y compris les pots-de-vin, les cadeaux inappropriés ou tout autre avantage indu offert ou reçu pour influencer une décision d'affaires.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

MICHEL SAPIN
LE COMMERCE PROSPÈRE LÀ OÙ LA CORRUPTION RECULE. IL EXISTE UNE RELATION ENTRE L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION D'UN PAYS ET LE NIVEAU D'INVESTISSEMENT.

DISPOSITIF DE PRÉVENTION OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE SANCTION
ARTICLE 17
LOI SAPIN II

ENTREPRISES DE PLUS DE 500 SALARIÉS
SIÈGE SOCIAL EN FRANCE
CHIFFRE D'AFFAIRES SUPÉRIEUR À 100 M€
FILIALES DE CES ENTREPRISES

SELON LE FMI, 1.500 À 2.000 MILLIARDS DE DOLLARS SERAIENT VERSÉS CHAQUE ANNÉE DANS LE MONDE, SOIT ENVIRON 2% DU PIB MONDIAL.
LA FRANCE EST 22^{ÈME} SUR 180 PAYS.

8 PILIERS

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

CORRUPTION ?
PROMETTRE, SOLLICITER OU EFFECTUER UN AGISSEMENT EN CONTREPARTIE D'UN BÉNÉFICE PERSONNEL.

- ▶ **CORRUPTION ACTIVE** : LORSQU'UNE PERSONNE PROPOSE UN AVANTAGE À UN TIERS EN CONTREPARTIE D'UNE FAVEUR
- ▶ **CORRUPTION PASSIVE** : LORSQU'UNE PERSONNE REÇOIT LE BÉNÉFICE ET EFFECTUE LA FAVEUR
- ▶ **CORRUPTION PUBLIQUE** : DÈS LORS QU'UN MEMBRE DE LA FONCTION PUBLIQUE EST IMPLIQUÉ

TRAFIC D'INFLUENCE ?
SCHEMA TRIPARTITE
CE QUI EST MONNAYÉ N'EST PAS UN AVANTAGE QUELCONQUE MAIS UTILISATION DE L'INFLUENCE PROCURÉE PAR LA FONCTION DE LA PERSONNE PUBLIQUE OU PRIVÉE.

QUELQUES CHIFFRES

- LE CODE DE CONDUITE
- LE DISPOSITIF D'ALERTE INTERNE
- LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION
- LES DUE DILIGENCES
- LES CONTRÔLES COMPTABLES
- LA FORMATION DES PERSONNELS
- LE RÉGIME DISCIPLINAIRE
- LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION INTERNE

AFA
AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

CODE PÉNAL
CORRUPTION ET TRAFIC D'INFLUENCE

	CORRUPTION D'AGENT PUBLIC	CORRUPTION PRIVÉE
PERSONNE PHYSIQUE	10 ANS DE PRISON + 1M€ D'AMENDE OU LE DOUBLE DU PRODUIT TIRÉ DE L'INFRACTION	5 ANS DE PRISON + 500K€ D'AMENDE OU LE DOUBLE DU PRODUIT TIRÉ DE L'INFRACTION
PERSONNE MORALE	5M€ D'AMENDE OU 10 FOIS LE PRODUIT DE L'INFRACTION	2,5M€ D'AMENDE OU 10 FOIS LE PRODUIT DE L'INFRACTION

© Bpifrance Université 2022

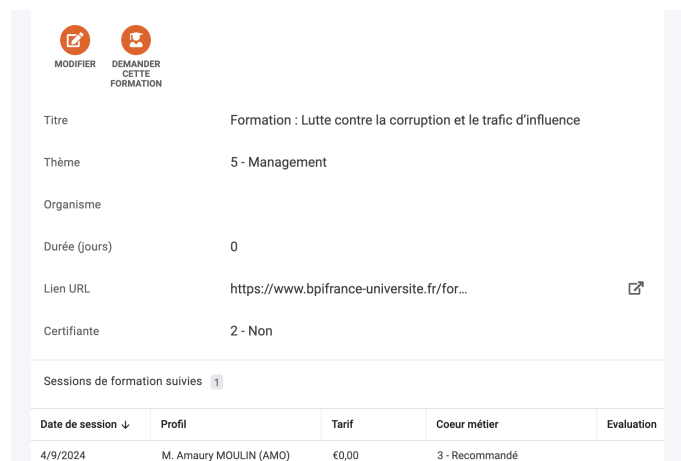
- **Objectif quantitatif** : 50 d'employés formés aux risques de corruption, aux situations à risque, et aux conséquences légales et éthiques des pratiques corrompues
- **Objectif quantitatif** : 0 incidents de corruption signalé sur une année
- **Objectif quantitatif** : 0 incidents de corruption confirmé sur une année
- **Objectif quantitatif** : 0 transactions financières inhabituelles détectées sur une année
- **Objectif quantitatif** : 100% des fournisseurs incluant des clauses anti-corruption dans leur contrat
- **Objectif quantitatif** : 100% des fournisseurs ayant signé le code de conduite

En cas d'anomalie qu'un salarié ou fournisseur pourrait identifier au sein de l'entreprise, nous demandons à chacun d'en faire part via le [canal de signalement anonyme](#) conformément à la loi Sapin II.

Actions associées :

- Établissement un [code de conduite](#) clair qui interdit explicitement toute forme de corruption, incluant le versement de pots-de-vin, les cadeaux inappropriés ou les faveurs

- Mise en place une politique stricte concernant les cadeaux et les hospitalités, en fixant des limites claires sur ce qui est acceptable et en exigeant la déclaration de tout cadeau reçu ou offert ([voir code de conduite](#))
- Pour mettre en place une politique stricte concernant les cadeaux et hospitalités pour tous les employés :([voir code de conduite](#))
- Mise à disposition d'une formation des employés aux risques de corruption, aux situations à risque, et aux conséquences légales et éthiques des pratiques corrompues. : [Mooc BPI](#)



MODIFIER DEMANDER CETTE FORMATION

Titre Formation : Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Thème 5 - Management

Organisme

Durée (jours) 0

Lien URL <https://www.bpifrance-universite.fr/for...>

Certifiante 2 - Non

Sessions de formation suivies 1

Date de session ↓	Profil	Tarif	Coeur métier	Evaluation
4/9/2024	M. Amaury MOULIN (AMO)	€0,00	3 - Recommandé	

- Suivi et évaluation par les salariés de cette formation
- Inclure des clauses anti-corruption dans [les contrats avec les fournisseurs](#) (article 12.4. Ethique des Affaires), partenaires et clients, engageant toutes les parties à respecter les standards éthiques de Logiclever
- Mettre en place un [canal de signalement confidentiel](#) et anonyme pour que les employés puissent signaler tout soupçon de corruption sans crainte de représailles.
- Surveiller les transactions financières inhabituelles où les paiements qui ne semblent pas justifiés par des biens ou services reçus, ce qui pourrait indiquer des pratiques corruptives.
- Réalisation d'une [cartographie des risques de corruption](#)

Indicateurs associés :

- Pourcentage des fournisseurs ayant signé le code de conduite

- Pourcentage d'employés formés aux risques de corruption, aux situations à risque, et aux conséquences légales et éthiques des pratiques corrompues
- Pourcentage de fournisseurs incluant des clauses anti-corruption dans leur contrat
- Nombre de signalements pour corruption enregistrés
- Nombre d'incidents de corruption confirmés
- Nombre de transactions financières inhabituelles détectées

2.3 Gestion des conflits d'intérêts

Logiclever s'engage à identifier, déclarer et gérer tout conflit d'intérêts potentiel afin d'assurer que les décisions d'affaires soient prises dans l'intérêt de l'entreprise, et non sur la base d'intérêts personnels.

Nous identifions plusieurs situations à risque en matière de conflit d'intérêts, notamment : la prise de décisions commerciales influencées par des relations personnelles ou familiales, la participation à des activités extérieures qui pourraient entrer en concurrence avec les intérêts de l'entreprise, l'octroi de contrats à des entreprises dans lesquelles un employé ou un proche a un intérêt financier, et l'acceptation de cadeaux ou d'avantages personnels de la part de fournisseurs ou de clients. Pour prévenir ces situations, nous demandons à tous les employés de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel et de s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre leur impartialité ou celle de l'entreprise.

- **Objectif quantitatif** : 0 cas de conflits d'intérêts signalé sur une année
- **Objectif quantitatif** : 0 cas de conflits d'intérêts confirmé sur une année

Actions associées :

- Mettre en place un [canal de signalement confidentiel](#) et anonyme pour que les employés puissent signaler tout conflit d'intérêt
- Suivre la résolution des cas de conflits d'intérêts déclarés

Indicateurs associés :

- Nombre de signalements pour conflit d'intérêt enregistrés
- Nombres de situations pour conflit d'intérêt confirmés

Prévention des comportements inappropriés

3.1 Prévention des fraudes

Logiclever ne tolère aucune forme de fraude et met en place des mesures strictes pour prévenir, détecter et traiter toute activité frauduleuse.

Les situations à risque de fraude incluent la manipulation de données financières, la falsification de documents ou de signatures, le détournement de fonds ou de ressources de l'entreprise, et l'utilisation abusive des systèmes informatiques pour un gain personnel. Les fraudes peuvent également se manifester par des rapports d'activité trompeurs ou des malversations dans les processus d'achat et de dépenses.

SE PRÉMUNIR CONTRE LES RISQUES DE FRAUDE

FRAUDES INTERNES

- VOL ET DÉTOURNEMENT
- ESCROQUERIE
- ABUS DE CONFIANCE
- FRAUDE INFORMATIQUE
- DIVULGATION DE SECRETS
- AUTRES ACTES ILLICITES ET INTENTIONNELS PAR UN SALARIÉ DE L'ENTREPRISE

SCÉNARIOS

- FRAUDE AUX ENCAISSEMENTS
- SOUS-EVALUATION DES VENTES
- DÉTOURNEMENT D'ACTIFS NON MONÉTAIRES
- AUTRES MALVERSATIONS
- POSTES DU BILAN

FRAUDES EXTERNES

- INDIVIDUS OU ORGANISATIONS EXTÉRIEURS À L'ENTREPRISE
- USURPATION D'IDENTITÉ : PRÉSIDENT, FOURNISSEUR, BANQUIER, AVOCAT, SERVICE PUBLIC...

OBJECTIF : VIREMENT AU BÉNÉFICE DE MALFAITEURS

CYBERFRAUDES

- RANSOMWARE (CYBER-EXTORSION)
- PHISHING (HAMEÇONNAGE)
- MALWARE

CYBERFRAUDE DIRECTE

- ATTAQUE DES SYSTÈMES DE GESTION

CYBERFRAUDE INDIRECTE

- VOL DE FICHIERS, DESTRUCTION DE DONNÉES, DENI DE SERVICE

1 DES PROCÉDURES SOLIDES, ACCEPTÉES ET EXÉCUTABLES PAR TOUS

- DOUBLE CONTRÔLE
- AUTHENTICITÉ DE L'IDENTITÉ DE SON INTERLOCUTEUR
- EXCEPTIONS ET CONTRAINTES OPÉRATIONNELLES (RÉSEAUX PUBLICS...)

2 SENSIBILISATION PERMANENTE DES ÉQUIPES

- ORGANISATION ET PROCÉDURES
- CORRESPONDANT À AVERTIR
- CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DOCUMENTS
- RÉSEAUX SOCIAUX
- NOUVELLES TECHNIQUES DE FRAUDE
- RESPONSABILISATION DES CADRES
- TRANSVERSALITÉ ENTRE LES DIRECTIONS

3 SÉCURISATION DES PAIEMENTS

- DOUBLE SIGNATURE
- COMMUNICATION DES POUVOIRS DE PAIEMENT AUX BANQUES
- MOYENS DE PAIEMENTS SÉCURISÉS (SIGNATURE ÉLECTRONIQUE)
- MODIFICATION DU MODE/LIEU DE LIVRAISON : VALIDATION AVEC LE PARTENAIRE

4 PROTECTION DES SYSTÈMES : OUTILS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONE

- POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES CODES D'ACCÈS
- FORMATION RISQUE DE PHISHING
- VÉRIFICATION EXPÉDITEURS D'EMAILS ET PU
- DÉSACTIVATION POP-UPS ET PLUGINS
- MISES À JOUR : LOGICIELS, ANTI-MALWARE...
- SAUVEGARDES RÉGULIÈRES : DONNÉES, LOGICIELS, SYSTÈME D'EXPLOITATION
- TESTS RÉGULIERS : PROCÉDURE DE RESTAURATION, REDÉMARRAGE DU SYSTÈME

5 PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ (PRA)

- DISPOSITIFS ET INFRASTRUCTURES
- DÉMARCHES POUR RESTAURER UN SI
- BASCULE DU SYSTÈME ENDOMMAGÉ
- MOBILISATION DES COLLABORATEURS
- DÉLAIS D'INTERVENTION
- PRA À TESTER RÉGULIÈREMENT

PLAN D'URGENCE

ANTICIPATION

- PERSONNES QUI TRAITERONT LES CAS DE FRAUDE (COMITÉ DE CRISE)
- CONTACTS AVEC LES FORCES DE POLICE / GENDARMERIE LOCALES
- CELLULES SPÉCIALISÉES (BREITL, OCLCTIC)
- BANQUIERS
- AVOCATS (CONSEILS SUR LES PROCÉDURES)
- CONDUITE À TENIR EN CAS DE FRAUDE IMPLIQUANT UN SALARIÉ

FRAUDE ?

- AVERTIR LE BANQUIER QUI A EXÉCUTÉ LE VIREMENT
- CONTACTER LA POLICE / GENDARMERIE
- DÉPOSER PLAINTTE ET RASSEMBLER LES DÉTAILS UTILES
- CONTACTER UN AVOCAT
- ÉVITER LA PROPAGATION
- PRÉVENIR LE RESPONSABLE SÉCURITÉ DES SI
- EN CAS DE CYBER-EXTORSION : NE PAS PAYER LA RANÇON
- CONSULTER LA PLATEFORME CYBERMALVAILLANCE.GOUV.FR

RÉACTION

ASSURANCE FRAUDE

ELLE DOIT COUVRIR

- FONDS OU MARCHANDISES DÉTOURNÉES
- DÉCONTAMINATION DES DONNÉES
- PRESTATIONS DE DÉBLOCAGE
- RECONSTITUTION DES DONNÉES
- NOTIFICATION SI ATTENTE AUX DONNÉES PERSONNELLES
- POURSUITES JUDICIAIRES
- FRAIS SUPPLÉMENTAIRES ET PERTE D'EXPLOITATION
- RÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUTATION

ÉVALUER LA GARANTIE NÉCESSAIRE

- ÉQUILIBRE ENTRE MONTANT DE GARANTIE ET PRIME ADAPTÉE
- FACTEURS PRIS EN COMPTE : CA, NOMBRE DE SALARIÉS, DÉCENTRALISATION, FILIALES ÉTRANGÈRES...
- MOYENNE POUR UNE PME : 2 À 3% DU CA GLOBAL

COMBIEN ÇA COÛTE ?

EXEMPLE EULER HERMES

- EH FRAUD COVER
- CA > 8 MILLIONS €
- SOUSCRIPTION PERSONNALISÉE

SOUSCRIPTION RAPIDE

- VIA UN QUESTIONNAIRE COMMUNIQUÉ PAR L'ASSUREUR (PAS DE PRÉ-AUDIT)

©Bpifrance Université & Euler Hermes 2021

[lien](#)

En cas d'anomalie qu'un salarié pourrait identifier au sein de l'entreprise, nous demandons à de compléter le [formulaire de signalement confidentiel et anonyme](#).

- **Objectif quantitatif** : 50% d'employés formés à la détection des cas de fraude et à la lutte anti fraude.
- **Objectif quantitatif** : 0 cas de fraude enregistré sur une année
- **Objectif quantitatif** : 0 cas de fraude confirmé sur une année

Plan d'urgence en cas de fraude :


- En cas de fraude, le directeur général, assisté de l'office manager, seront responsable de gérer la crise.
- Dans un délai le plus court (<24h), ils auront la responsabilité de :
 - créer un comités de crise
 - contacter les banques (principalement celle qui a exécuté le virement)
 - éventuellement contacter les forces de police/gendarmerie locale
 - éventuellement contacter les cellules spécialisées (brigade d'enquête sur les fraudes aux technologies de l'information ou office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication)
 - contacter et se faire assister par les avocats
 - récolter les preuves à assembler

Pour aider les dirigeants et les responsables informatiques des entreprises et des collectivités, l'ANSSI a mis à leur disposition deux guides très pratiques, afin de les accompagner pas à pas dans la gestion de crise cyber :

- <https://www.ssi.gouv.fr/guide/attaques-par-rancongiels-tous-concernes-comment-les-anticiper-et-reagir-en-cas-dincident/>
- <https://www.ssi.gouv.fr/guide/organiser-un-exercice-de-gestion-de-crise-cyber/>

Actions associées :

- Formation des employés à la détection des cas de fraude et à la lutte anti fraude. [Mooc BPI](#)
- Suivi des formations et évaluations :

Titre	Se prémunir contre les risques de fraude			
Thème	5 - Management			
Organisme				
Durée (jours)	0			
Lien URL	https://www.bpifrance-universite.fr/for...			
Certifiante	2 - Non			
Sessions de formation suivies 1				
Date de session ↓	Profil	Tarif	Coeur métier	Evaluation
4/9/2024	M. Amaury MOULIN (AMO)	€0,00	3 - Recommandé	

- Mise en place d'un [canal de signalement confidentiel](#) et anonyme pour que les employés puissent signaler toute fraude
- Suivi des fraudes détectées et de leur traitement

Indicateurs associés :

- Pourcentage d'employés formés à la détection des cas de fraude et à la lutte anti fraude.
- Nombre de signalements pour fraude enregistrés
- Nombre de cas de fraude confirmés

3.2 Lutte contre le blanchiment d'argent

Logiclever s'engage à éviter toute implication dans des activités de blanchiment d'argent et à respecter les réglementations en vigueur à ce sujet.

Dans une petite entreprise de services numériques (ESN) comme Logiclever, les risques de blanchiment d'argent peuvent se manifester par l'utilisation de l'entreprise pour dissimuler l'origine illicite de fonds, notamment à travers des transactions financières complexes, des paiements injustifiés ou des contrats avec des entités opaques ou non vérifiées. Le blanchiment peut également survenir via l'intégration de fonds douteux dans les revenus de l'entreprise, ou l'implication dans des projets financés par des sources inconnues ou suspects.

Pour mitiger ces risques, nous mettons en place des procédures de vérification des partenaires et clients, suivons de près les transactions


financières inhabituelles et formons nos employés à identifier les signes de blanchiment.

- **Objectif quantitatif** : 90% de personnes à la Direction générale ou Office management formés à la reconnaissance des pratiques de blanchiment
- **Objectif quantitatif** : 0 cas de blanchiment d'argent signalé sur une année
- **Objectif quantitatif** : 0 cas de blanchiment d'argent confirmé sur une année
- **Objectif quantitatif** : 100% de contrats commerciaux incluant des clauses de respect des lois anti-blanchiment

En cas d'anomalie qu'un salarié pourrait identifier au sein de l'entreprise, nous demandons à de compléter le [formulaire de signalement confidentiel et anonyme](#).

Actions associées :

- [Formation des employés concernés par les achats sur la reconnaissance des pratiques de blanchiment](#) sur My-mooc
- Suivi des formations et évaluations

Titre	Améliorer la gestion des risques et lutter contre le blanchiment d'argent			
Thème	5 - Management			
Organisme				
Durée (jours)	0			
Lien URL	https://www.my-mooc.com/fr/video/am...			
Certifiante	2 - Non			
Sessions de formation suivies 1				
Date de session ↓	Profil	Tarif	Coeur métier	Evaluation
4/9/2024	M. Amaury MOULIN (AMO)	€0,00	3 - Recommandé	

- Complétude des [contrats](#) avec les partenaires commerciaux sont transparents, en définissant clairement les conditions de paiement et les prestations fournies, pour éviter toute ambiguïté pouvant faciliter le blanchiment d'argent.

- Inclusion d'une clause spécifique dans [les contrats commerciaux](#) (article 12.4 Éthique des affaires) qui stipulent que les partenaires doivent respecter les lois anti-blanchiment et coopérer avec Logiclever dans le cadre de vérifications ou d'enquêtes.
- Mettre en place un [canal de signalement confidentiel](#) et anonyme pour que les employés puissent signaler des blanchiment d'argent

Indicateurs associés :

- Pourcentage de personnes à la Direction générale ou Office management formés à la reconnaissance des pratiques de blanchiment
- Pourcentage de contrats commerciaux incluant des clauses de respect des lois anti-blanchiment
- Nombre de cas de blanchiment d'argent signalés
- Nombre de cas de blanchiment d'argent confirmés

3.3 Concurrence loyale

Logiclever est engagé à respecter les lois sur la concurrence et à promouvoir des pratiques commerciales équitables et éthiques tout en dénonçant toutes pratiques anticoncurrentielles, qu'il s'agisse de dénigrement, de parasitisme, de désorganisation, de confusion ou de tout comportement contraire à la morale des affaires et faussant le jeu de la libre concurrence.

- **Objectif quantitatif** : 0 cas de concurrence déloyale détecté sur une année
- **Objectif quantitatif** : 0 cas de concurrence déloyale confirmé sur une année
- **Objectif quantitatif** : 100% de contrats commerciaux incluant des clauses de non concurrence et de confidentialité

En cas d'anomalie qu'un salarié ou fournisseur pourrait identifier au sein de l'entreprise, nous demandons à chacun d'en faire part à la direction générale ou à la COP RSE.

Actions associées :

- Inclure des clauses de non-concurrence et de confidentialité dans [les contrats de travail et les accords avec les partenaires commerciaux](#) (articles 10 et 11) pour empêcher l'utilisation ou la divulgation non

autorisée d'informations sensibles et empêcher les employés ou les partenaires de créer des activités concurrentielles utilisant

- En cas de signalement, collaborer avec des conseillers juridiques pour développer une stratégie de réponse rapide aux actes de concurrence déloyale, y compris la préparation à engager des actions légales pour protéger les intérêts de Logiclever.

Indicateurs associés :

- Pourcentage de contrats commerciaux incluant des clauses de non concurrence et de confidentialité
- Nombre de cas de concurrence déloyale détectée
- Nombre de cas de concurrence déloyale confirmés

Sécurité de l'entreprise

4.1 Sécurité informatique

Pour une entreprise travaillant dans le numérique, la sécurité informatique est d'autant plus importante qu'elle a un impact déterminant sur l'image de marque. Par conséquent, Logiclever met un point d'honneur à protéger ses systèmes d'information contre toute forme de menace informatique, garantissant ainsi la sécurité des données de l'entreprise et de ses clients.

Logiclever dispose d'une politique SSI complète sur tous les éléments clés d'un engagement ambitieux dans la sécurité de ses infrastructures :

- Gouvernance et organisation SSI
- Protection des données à caractère personnel
- Sécurité des utilisateurs et Ressources Humaines
- Sécurité dans les projets, l'exploitation des SI
- Gestion des Incidents
- Gestion des tiers, prestataires et fournisseurs cloud.
- Objectifs et indicateurs.

Elle prend principalement pour référence la norme **ISO/IEC 27001:2022**. Elle est également alignée sur les principes du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** pour la protection des données à caractère personnel, applicables à toutes les activités de Logiclever. En complément, les guides de bonnes pratiques publiés par l'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**, notamment ceux relatifs à la gestion de crise cyber, à l'hygiène numérique, et à la protection des données personnelles, servent de base opérationnelle à la définition des mesures de sécurité.

Cette politique a été revue par [CyberVadis](#) en 2025 avec un score de 780/1000.



- **Objectif quantitatif** : 0 incident sur la sécurité de l'information confirmés sur une année
- **Objectifs sur le score cybervadis** : supérieur à 850

Actions associées :

- Mise en place d'une gouvernance avec RSSI et DPO et création d'un comité de pilotage SSI.
- Respect des normes RGPD
- Sensibilisation et formation des utilisateurs, encadrement de la politique BYOD, Mise en place d'une charte informatique.
- Structuration de la gestion des incidents de sécurité
- Evaluation des risques cybersécurité et révisions annuelles par le RSSI [lien](#)

Indicateurs associés : en complément [voir registre des indicateurs SSI](#)

- Pourcentage d'employés formés aux bonnes pratiques de cybersécurité.
 - **Objectif quantitatif** : 50% des employés formés aux bonnes pratiques de cybersécurité
- Taux de collaborateur ayant signé la charte informatique
- Nombre d'incidents sur la sécurité de l'information confirmés
- Délai moyen de traitement d'un incident de sécurité
- Score Cybervadis obtenueDélai moyen de traitement d'un incident de sécurité

4.2 Protection des données sensibles et confidentielles

Nonobstant la transparence qui est l'une des valeurs de Logiclever, la protection de toute confidentielle ou sensible est une exigence forte pour Logiclever. Nous nous engageons donc à protéger les données sensibles et confidentielles, en conformité avec les lois applicables telles que le RGPD.

Chaque salarié dispose d'un répertoire sécurisé dont seuls la direction générale, les fonctions support et le salarié ont accès. C'est dans ce répertoire que l'on trouve les données sensibles et confidentielles (CNI, bulletin de paie...).

Nous mettons en place une stratégie de gestion rigoureuse (proposée par la suite Google Workspace) qui inclut le chiffrement des données, l'utilisation de systèmes d'accès restreints et l'authentification multifactorielle pour sécuriser les informations critiques.

Nos employés sont sensibilisés aux bonnes pratiques de sécurité informatique. Cette approche proactive nous permet de minimiser les risques de fuites, de pertes ou de cyberattaques visant les informations sensibles de l'entreprise et de ses clients.

En cas d'anomalie qu'un salarié pourrait identifier au sein de l'entreprise, nous demandons à de compléter le [formulaire de signalement confidentiel et anonyme](#).

Actions associées :

- Désignation d'un DPO
- Rédaction et diffusion d'une politique de sécurité informatique qui définit les principes de traitement des données personnelles et les principes de minimisation des données. Cette politique est disponible sur notre site internet : <https://logiclever.com/qui-sommes-nous/>
- Formation obligatoire pour les salariés et les freelance aux principes du RGPD et aux bonnes pratiques de traitement des données personnelles.
- Réalisation d'une cartographie des traitements et responsabilités
- Garantie de l'exercice effectif des droits sur les données à caractère personnel
- Garantie de l'effacement et de la suppression des données conformément au RGPD
- Mise en place d'un [canal de signalement confidentiel](#) pour le signalement de problèmes de sécurité de l'information.

Indicateurs associés :

- Nombre de sauvegarde des données critiques effectuées
- Nombre de signalements lié à la protection des données

Mécanismes de Signalement et de Suivi

5.1 Canaux de signalement des comportements contraires à l'éthique

Logiclever met à disposition de ses employés et partenaires un mécanisme sécurisé et confidentiel pour signaler tout comportement contraire à l'éthique, avec la garantie d'aucune répercussion négative pour le dénonciateur.

Actions associées :

- Mise en place d'un [formulaire de signalement](#) anonyme accessible à tous les employés et partenaires.
- Établissement d'un processus clair pour enquêter sur les signalements, incluant des mesures de protection des dénonciateurs.
- Suivi des signalements jusqu'à leur résolution, avec des mesures correctives adaptées.

Certification

6.1 Plan de certification pour logiclever

Dans une logique de conformité renforcée et d'amélioration continue, Logiclever met en place un plan de certification visant à structurer et à formaliser ses engagements éthiques. Cette démarche, proportionnée à notre organisation et fondée sur des pratiques internes éprouvées, a pour objectif de consolider notre maîtrise des risques, d'aligner nos processus sur les standards reconnus et de renforcer la confiance de nos parties prenantes.

Plan d'actions associées :

- Année 2026 : Alignement interne aux exigences ISO 37001
 - Objectif : Renforcer la maîtrise anticorruption en interne
- Année 2027 : Obtention du Label Numérique Responsable
 - Objectif : Valoriser la culture RSE et NR de Logiclever

Ce plan inscrit Logiclever dans une démarche de conformité renforcée, maîtrisée et proportionnée à ses ressources, tout en répondant aux exigences de ses clients et des référentiels tels qu'EcoVadis. Il constitue un complément structuré et durable à la politique éthique existante, démontrant la solidité et la traçabilité de notre dispositif de contrôle interne.

Communication et Transparence

1. Communication Externe

Cette politique est accessible au public via notre site web, et nous sommes ouverts à la communication avec nos parties prenantes concernant notre engagement envers les droits de l'homme et les relations de travail.

Actions associées :

- Partage de nos politiques RSE sur notre site WEB
- Communications régulières sur notre réseau social interne SLACK
- Transparence totale de l'information chez Logiclever

2. Rapports RSE

Nous publions régulièrement des rapports RSE qui mettent en évidence nos efforts pour respecter cette politique et améliorer nos performances en matière de droits de l'homme et de relations de travail.

Actions associées :

- Réalisation d'audit RSE auprès d'entreprises compétentes
- Mise en place de plan d'action pour améliorer notre score RSE

Indicateurs associés :

- Nombre d'évaluations RSE effectuées par an
- Nombre d'actions d'améliorations RSE mises en place.

3 Contacts pour plus d'informations et soutien

[Isselt Champion](#) , Consultant Logiclever, Responsable de la COP RSE

Mise en Œuvre et Révision

1. Mise en Œuvre

Cette politique est mise en œuvre dès sa publication, et chaque employé est tenu de la respecter.

2. Révision

Cette politique sera amenée à évoluer de façon périodique afin de rester conformes aux normes et d'intégrer les meilleures pratiques en matière de RSE.

Actions associées :

- Mise en place d'un groupe d'employés pour la contribution à la RSE responsable de l'amélioration de cette politique et des politiques RSE de l'entreprise

Indicateurs associés :

- Nombre d'évaluations RSE effectuées par an

3. Engagement Constant

Logiclever est fermement engagé à maintenir les plus hauts standards d'éthique dans toutes ses opérations. Nous demandons à tous nos employés, partenaires et fournisseurs de s'engager à respecter les principes énoncés dans cette charte et à contribuer activement à un environnement d'affaires éthique et responsable.

Actions associées :

- Révisions annuelles et adaptations en fonction des nouvelles réglementations et des résultats des audits.

Liste des indicateurs

Indicateurs	Contribue à
Pourcentage des fournisseurs ayant signé le code de conduite	Encadrement de la sous traitance
Pourcentage d'employés formés aux risques de corruption, aux situations à risque, et aux conséquences légales et éthiques des pratiques corrompues	Formation et sensibilisation
Pourcentage de fournisseurs incluant des clauses anti-corruption dans leur contrat	Encadrement de la sous traitance
Nombre de signalement pour corruption	Signalement
Nombre d'incidents de corruption confirmés	Intégrité
Nombre de transactions financières inhabituelles détectées	Signalement
Nombre de signalements pour conflit d'intérêt	Signalement
Nombres de situations pour conflit d'intérêt confirmés	Intégrité
Pourcentage d'employés formés à la détection des cas de fraude et à la lutte anti fraude.	Formation et sensibilisation
Nombre de signalements pour fraude enregistrés	Signalement
Nombre de cas de fraude confirmés	Intégrité
Pourcentage de personnes à la Direction générale ou Office management formés	Formation et sensibilisation

à la reconnaissance des pratiques de blanchiment	
Pourcentage de contrats commerciaux incluant des clauses de respect des lois anti-blanchiment	Encadrement de la sous traitance
Nombre de cas de blanchiment d'argent signalés	Signalement
Pourcentage de contrats commerciaux incluant des clauses de non concurrence et de confidentialité	Encadrement de la sous traitance
Nombre de cas de concurrence déloyale détectés	Signalement
Nombre de cas de concurrence déloyale confirmé	Intégrité
Pourcentage d' employés formés aux bonnes pratiques de cybersécurité	Sécurité informatique
Nombre d'incident sur la sécurité de l'information confirmés	Sécurité informatique
Nombre de sauvegarde des données critiques effectuées	Protection des données
Nombre de signalements lié à la protection des données	Protection des données